

<i>Date de création : 11.08.2022</i> <i>Validée par : JDO & YRO</i>	 <p>Aperia Solutions</p>	<i>Dernière mise à jour : 11/08/2022</i> <i>Version : V1</i>
<i>Emetteur : Yves ROMAIN</i>		<i>Diffusé par : Jérémie DOLE</i>

Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau B1V (Recyclage)



Durée : 14 heures



Public :

Vous êtes électricien ? formez-vous à l'habilitation électrique B1/B1V.

- *Cette formation s'adresse à tous les salariés électricien devant assurer des opérations de maintenance sur des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts), et en basse tension (50 à 1000 volts). Sous la responsabilité d'un chargé de travaux (B2V) où d'intervention générale (BR).*
- *L'habilitation électrique est une obligation pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou à leur voisinage une formation de préparation à l'habilitation électrique et préalablement obligatoire.*
- *Tous les salariés intervenants à proximité des installations électriques présentant un risque, doivent être habilités.*
- *L'habilitation électrique est la reconnaissance de l'employeur de la capacité d'un salarié à opérer en sécurité vis-à-vis des risques électriques.*



1. *Thématiques théoriques*

- *Module R1 – Thèmes communs recyclage, retour d'expérience*
- *Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles* Pratiques professionnelles**



2. *Thèmes communs*

- *Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure*
- *Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation*
- *Évaluation du risque électrique*



Prérequis :

- Posséder des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- Posséder une habilitation B1/B1V de moins de 3 ans, de la norme NFC-18510.
- Connaître les différents domaines de tension sur les ouvrages et installations électriques concernés sur lequel il doit intervenir.
- Avoir des compétences en électricité suite à une formation ou une pratique professionnelle.
- Connaître les échelles et les différentes grandeurs électriques. Différences de potentiel où tension résistance puissance les différents types de courants alternatifs où continus.
- Savoir reconnaître les différents dispositifs de protection contre les contacts directs ou indirects.
- Savoir identifier les différents équipements électrique (Protection séparation où commande).
- Savoir lire un schéma connaître et identifier les différents symboles de matériels.



Méthode pédagogique :

- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)
- Apprentissage théorique et travaux pratiques
- Méthode interactive prenant en compte l'expérience de chaque stagiaire et le vécu en cours de formation.
- Remise de dossier pédagogique et du document UTE correspondant au niveau d'habilitation demandée.

- Module R4 – Recyclage, thèmes spécifiques aux autres symboles.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail.
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité).
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

Moyens pédagogiques :



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board, plateforme en ligne).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

Conditions de réussite :



Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 21 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

Objectifs :



- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation ou d'un ouvrage (armoire, local, sur un chantier ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques).
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
 - chantier,
 - travaux,
 - exploitation électrique,
 - consignation,ou de son employeur.
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux.
 - Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les EPI.

Effectif :



- De 2 à 10 personnes.

Accessibilité :



- Aperiasolutions s'engage à favoriser l'accès aux locaux pour tous et pour toutes.

Lieu de formation :



Inter-entreprises

Dans nos locaux.

Adresse : 109 Impasse Thales 31620 BOULOC

Intra-entreprise :